



Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage

**SYMPOSIUM SUR LES PERCEPTIONS MUTUELLES
AFRO-ARABES DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES**

INTERVENTION DE LA CONFEMEN SUR LE THEME :

**INTERET ET IMPORTANCE
DES LANGUES NATIONALES
DANS L'ENSEIGNEMENT**

**Par
Madame Adiza HIMA
Secrétaire Générale de la CONFEMEN**

Kaduna (Nigéria), du 24 au 26 avril 2007

Préambule

Permettez-moi d'abord de profiter de l'occasion que vous m'offrez pour vous présenter brièvement la CONFEMEN qui est la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage. Cette institution a été créée en 1960 à l'initiative de la France et de certains pays africains. Elle est de ce fait l'une des premières institutions de la Francophonie. La CONFEMEN a trois missions essentielles qui sont :

- l'information mutuelle sur l'évolution des systèmes éducatifs ;
- la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ;
- la concertation entre ministres et experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation et de formation.

Introduction

Dans un document de réflexion et d'orientation intitulé « Stratégie pour une refondation réussie des systèmes éducatifs » publié en 2001, la CONFEMEN a identifié les principaux facteurs liés à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages. Parmi ces facteurs figure la scolarisation en langues nationales. Au delà de la CONFEMEN, l'introduction des langues nationales et leur place dans les systèmes éducatifs ont fait l'objet de nombreuses réflexions et analyses dont celles de la CONFEMEN.

Si le problème ne concerne pas les pays dits industrialisés qui ont très tôt développé un système éducatif globalement monolingviste, il se pose avec beaucoup d'acuité dans de nombreux pays en voie de développement où la langue de l'ancienne puissance de tutelle est restée la langue officielle et la langue d'enseignement.

La problématique qui se pose est de savoir si un enfant réussit mieux dans sa langue que dans une langue d'emprunt, particulièrement durant les premières années d'apprentissage ?

Déjà, en 1986, la CONFEMEN, par la plume de son Secrétaire Général de l'époque, Monsieur Souleymane DIOP, mentionnait dans l'avant-propos de l'ouvrage portant sur la promotion et l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, que, je cite : « **la promotion des langues n'est pas un enjeu théorique. Elle s'inscrit dans le cadre concret du développement des peuples et de leur combat pour la reconnaissance de leur identité. L'enseignement, et d'une manière générale, l'ensemble du système éducatif, peut et doit jouer à cet égard un rôle déterminant. De sa capacité à s'adapter aux réalités nouvelles et à intégrer les langues maternelles, dépendent, en effet, la sauvegarde des authenticités et l'avènement d'un dialogue culturel plus juste parce que fondé sur l'égalité et la complémentarité** », fin de citation.

C'est dire que, par rapport à cette question des langues nationales dans l'enseignement, la CONFEMEN a attiré très tôt l'attention sur leur importance dans la formation et l'affirmation de l'identité culturelle des individus, par conséquent leur valeur comme instruments de communication.

I Langues et politiques d'utilisation

On observe généralement trois types de politiques d'utilisation des langues nationales dans les pays africains et arabes qui ont été colonisés :

- la politique de facilitation de la communication ;
- la politique de nationalisation de la langue d'enseignement ;
- la politique de satisfaction des revendications nationalistes.

Toutes ces trois politiques partent du constat suivant lequel les systèmes éducatifs des anciennes colonies ont bâti leur ossature autour de l'utilisation de la langue du colonisateur, à savoir le français, l'anglais, l'espagnol ou le portugais, comme langue d'enseignement. Une langue bien entendu étrangère à l'apprenant qui ne comprend pas suffisamment les contenus éducatifs qui sont véhiculés par ce médium.

I.1. La politique de facilitation de la communication

Elle est fondée sur le principe suivant lequel la communication de la connaissance en particulier, la communication en général, sont largement facilitées par l'utilisation d'une langue comprise par l'interlocuteur, qu'il soit enfant ou adulte. Elle implique par conséquent le remplacement, durant les premières années d'enseignement, de la langue coloniale par la ou les langues nationales, dans le but principal d'aboutir à une meilleure communication de la connaissance enseignée.

Elle vise à faciliter la communication de la connaissance enseignée, et donc à générer de bons résultats.

I.2. La politique de nationalisation de la langue d'enseignement

Elle repose sur le fondement théorique selon lequel les langues doivent pouvoir bénéficier des mêmes statuts et fonctions qui étaient reconnus pendant la colonisation à la langue de la puissance de tutelle.

Elle consiste au remplacement pur et simple, mais de façon progressive, de la langue étrangère comme langue d'enseignement par la ou les langues nationales.

I.3. La politique de satisfaction des revendications nationalistes

Elle procède du principe d'égalité de toutes les langues. Dans cette politique, la langue de la puissance de tutelle est considérée à la fois comme langue étrangère et symbole de la colonisation. Or, elle est notamment utilisée comme langue d'enseignement alors que la ou les langues nationales qui sont d'ailleurs constitutives de l'identité nationale, sont délaissées et ne jouissent d'aucune fonction honorable.

Elle vise à amener la ou les langues nationales à accéder au statut de langue officielle et d'enseignement.

II. L'utilisation des langues maternelles a-t-elle un impact sur la qualité de l'éducation et les résultats des apprentissages ?

D'après les travaux du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), il est clairement établi que le fait de pouvoir parler français à la maison a un effet positif sur la performance des élèves. Les évaluations conduites dans plusieurs pays francophones (Burkina Faso, Niger et Mali) révèlent d'une part, que les élèves qui étudient dans leur langue maternelle réussissent mieux que ceux qui fréquentent les écoles traditionnelles où l'enseignement est dispensé en français, d'autre part, que la transition de la langue nationale vers le français s'opère normalement.

D'autres études, notamment celles conduites dans le cadre du projet MLA de suivi permanent des acquis scolaires, projet mené conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF, révèlent que les élèves des pays où la langue maternelle est aussi la langue d'enseignement, surpassent les autres dans la plupart des secteurs d'étude. Les recherches menées par l'UNICEF en particulier dans dix (10) Etats caractérisés par de bonnes performances en éducation malgré de faibles revenus, l'amènent à proposer l'amorce de la scolarisation en langue maternelle.

Toutes ces recherches et ces études tendent à indiquer que la scolarisation en langues nationales, en particulier durant les premières années de la scolarité, mérite d'être encouragée comme stratégie d'amélioration de la réussite des élèves. L'école s'en trouvera plus appréciée par les élèves et leurs parents, du fait de son ancrage et des résultats positifs qu'elle produira sur les plans académique et socioculturel.

Il est également vérifié que la scolarisation en langue nationale contribue à faciliter l'accès à l'école pour certains enfants et à diminuer les taux de redoublement et d'abandon scolaire dès les premières années de scolarisation.

En fait, le système éducatif n'est pas que le point de départ d'un dialogue culturel plus juste. Il est aussi le fondement d'une participation accrue au processus démocratique et à la vie socio-économique en général. La problématique de l'utilisation des langues maternelles dans l'enseignement devrait donc être abordée dans le cadre plus large de la question de la démocratisation de l'éducation et du droit à une éducation de qualité.

L'engagement des Etats et de la communauté internationale de conjuguer les efforts en vue d'assurer à tous les enfants du monde une éducation de qualité se traduit par, d'une part, l'obligation d'accroître l'offre éducative, d'autre part, de garantir la qualité de l'éducation offerte. Parmi les facteurs de qualité de l'éducation figure le cheminement harmonieux des élèves dans les systèmes éducatifs, ce qui suppose notamment une diminution des redoublements et une réduction des taux d'abandon.

L'éducation bilingue est en ce sens souvent invoquée comme l'un des facteurs permettant d'assurer, au moins partiellement, une meilleure qualité de l'éducation.

L'idée maîtresse que défend la CONFEMEN est que la langue et la culture sont indissociables. De ce fait, la valorisation du patrimoine culturel et son enrichissement avec le développement scientifique et technique correspondent à une dimension clé du développement. Les populations, en particulier les jeunes, ayant besoin d'une identité culturelle conforme aux valeurs fondamentales de leur société d'appartenance, on mesure ainsi toute l'importance de la langue nationale dans l'enracinement de l'individu dans sa propre culture, dans l'affirmation et le vécu de son identité culturelle².

III. Expériences nationales et difficultés éventuelles dans la mise en oeuvre d'une telle politique

III.1 Premier exemple : le cas du Niger

Au Niger où il a été expérimenté le modèle dit successif dans lequel il est fait usage d'une langue nationale comme langue d'enseignement pendant les premières années du cycle, le français lui succédant seulement dans la même fonction pendant les dernières années, les élèves obtiennent de meilleures performances. Les performances comparées des écoles expérimentales et traditionnelles en 1985 font ressortir les résultats suivants :

Résultats Ecoles	Promotion en %	Redoublement en %	Abandon en %
Expérimentales	99	1	0
Traditionnelles	75,39	15,98	8,63

Source : MEBA, Niger 2003

III.2 Deuxième exemple : le cas du Burkina Faso

Au Burkina Faso, un test administré aux élèves de l'école classique ayant 4 ans et 3 mois de scolarité entièrement en français, et à ceux de l'école bilingue ayant seulement 2 ans et 3 mois de scolarité, dont six mois d'utilisation du français comme langue d'enseignement, a donné les résultats suivants.

Les quatre écoles classiques ont obtenu des résultats compris entre 3,44% et 40,90% de taux de réussite tandis que les deux écoles bilingues ont enregistré un taux de réussite compris entre 68% et 76,66%.

Mieux, ces écoles bilingues ont pu passer en juin 1998 le Certificat d'études primaires (CEP) avec un taux de succès de 52,83% avec seulement deux ans et demi de français. En termes de comparaison, le taux de réussite des écoles classiques était la même année, dans le meilleur des cas, de 47,08%.

Ces exemples que l'on peut multiplier à loisir tendent à démontrer que la concordance entre la langue d'enseignement et la langue parlée par les élèves est une variable importante de réussite scolaire. En conséquence, si la langue est correctement instrumentalisée, montrant ainsi une aptitude certaine à assumer la communication et à prendre en charge les réalités de l'enseignement, quels que soient par ailleurs le domaine éducatif et la matière enseignée ; si elle est soutenue par un programme d'enseignement adéquat, des manuels appropriés et un personnel enseignant formé ; si les matières enseignées sont elles aussi

instrumentées, dotées de programmes, de manuels et d'enseignants ; si enfin elle est soigneusement préparée à assumer la fonction qui lui est assignée, il n'y a aucune raison que l'enseignement qui en fait usage aboutisse à des résultats médiocres.

IV. Les conditions à remplir pour une introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs

Parmi les conditions à remplir pour une introduction des langues nationales dans les systèmes éducatifs figure le développement d'une politique du livre qui favorise l'émergence d'un environnement lettré en langues nationales à travers la promotion d'un secteur éditorial spécialisé dans la production de manuels scolaires et livres en langues nationales. Cette politique se décline, suivant les recommandations de l'atelier de réflexion sur la politique du livre en langues nationales, organisé conjointement par l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), l'UNESCO et la Fondation allemande pour le Développement international (DES), en octobre 1997 en neuf points. En voici les principaux :

- la formulation par l'Etat de politique linguistique visant l'introduction des langues nationales dans le système éducatif formel afin de générer un marché considérable pour le livre en langues nationales ;
- la formulation par l'Etat (Ministère de l'Education, Ministère de la Culture, Ministère des Finances et du Plan), le secteur privé national et les populations d'une politique du livre qui incluse la production du livre en langues nationales ;
- l'intégration des publications en langues nationales dans le cadre général du programme de fourniture des manuels scolaires au niveau de la planification budgétaire du Ministère de l'Education nationale et celui de la culture et communication ;
- l'assouplissement des procédures d'appel d'offre pour rendre le marché du matériel éducatif en langues nationales plus accessible aux éditeurs nationaux et sous-régionaux.

V. Démarche dans le cadre de la CONFEMEN

La voie suivie par les pays africains membres de la CONFEMEN en matière d'introduction des langues nationales dans leurs systèmes éducatifs est assez instructive. S'inscrivant résolument dans une logique de langues partenaires, ils ont adopté, à l'instar des autres Etats et gouvernement membres, lors de la 51^{ème} Conférence tenue à Maurice en octobre 2004, le Mémorandum sur l'enseignement du et en français, relevant surtout l'intérêt pour les systèmes éducatifs d'une bonne articulation entre le français et les langues nationales.

Ainsi, tout en affirmant « la souveraineté des Etats en ce qui concerne les modalités et les mécanismes d'intégration des langues différentes dans leurs systèmes éducatifs, ils ont souligné la nécessité de privilégier la diversité linguistique et culturelle au sein des systèmes éducatifs qui ont tout à gagner, d'un point de vue linguistique, pédagogique et didactique, à élaborer des stratégies éducatives incluant le bilinguisme ou le multilinguisme fonctionnel ».

Les recommandations adoptées lors de cette Conférence, sont notamment les suivantes :

- aider les pays qui le souhaitent dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique linguistique cohérente prenant en compte les langues en présence ;
- mettre en place un réseau régional de recherche sur la didactique des langues en milieu plurilingue ;
- favoriser un environnement susceptible de soutenir l'enseignement du français et des langues nationales par la création et le développement de bibliothèques scolaires et d'un environnement lettré ;
- appuyer les programmes de coopération dans le domaine de l'enseignement du français et des langues nationales, notamment par la rédaction des référentiels communs modulables selon le contexte.

Conclusion

L'introduction des langues nationales dans l'enseignement permet incontestablement d'obtenir une plus grande scolarisation des enfants de bons résultats scolaires. La scolarisation en langues nationales, en particulier durant les premières années, mérite d'être encouragée et soutenue. Cependant, la voie qui y mène est parsemée de multiples embûches. L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique linguistique cohérente ne peut se faire dans la précipitation. L'enseignement, dont l'une des finalités est la perpétuation dynamique du patrimoine humain, ne peut trouver de médium plus apte et de contenus plus appropriés à la transmission de ce patrimoine que ceux que lui fournit la langue naturelle de la communauté. Mais, il est important de ne pas se laisser aveugler par la passion du chauvinisme. L'introduction des langues nationales dans l'enseignement est en fait une œuvre de longue haleine, un processus qui exige tout à la fois patience et vigilance. C'est pourquoi, tout en insistant sur la nécessité de la refonte des systèmes éducatifs concernés, il y a lieu de la précéder ou de l'accompagner d'une préparation appropriée.